



Logement de luxe: le DCTI remis à l'ordre par la justice

FLORISSANT • Contre la loi, l'Etat avait autorisé la création d'un dix-pièces de 480 m²!

Nouveau revers pour le Département des constructions et technologies de l'information (DCTI) de Mark Muller. Après la récente annulation d'une autorisation pour surélever deux immeubles appartenant à Christian Lüscher (notre édition du 6 septembre), la justice vient de rendre un nouvel arrêt qui questionne les pratiques du magistrat libéral. Fin 2009, le DCTI autorisait en effet la réalisation d'un appartement de 482 m², un modeste dix-pièces en attique, dans le cadre d'un projet immobilier à Florissant. Dans la foulée, le feu vert était donné pour surélever l'immeuble de deux étages.

Problème? Les logements créés en zone de développement doivent répondre aux besoins prépondérants de la population, ce qui n'est manifestement pas le cas d'un tel objet de luxe. Saisie de plusieurs recours (Ville de Genève, Asloca et une société privée), la justice a donc annulé l'autorisation, début 2011, précisant que le DCTI avait fait un «usage abusif» de son pouvoir d'appréciation.

Quant à la surélévation, intervenue dans un second temps, «elle ne constituait pas une modification admissible du Plan localisé de quartier».

En mars dernier, les propriétaires et l'Etat recouraient à leur tour contre cette décision auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. Avant qu'un accord ne soit finalement trouvé entre les parties et remis aux juges en juillet: la surélévation ne sera que d'un étage et l'espace en attique sera divisé en trois logements distincts (studio, quatre-pièces et cinq-pièces). La Chambre vient d'entériner ce compromis, dans un arrêt daté du 30 août, considérant que la loi était désormais respectée. MTI

La loi anti-mendicité tient de l'usine à gaz inefficace

GRAND CONSEIL • Le Conseil d'Etat a calculé que l'interdiction de la mendicité a coûté trois millions de francs sur dix-huit mois. Des chiffres qui interpellent les opposants à cette loi.

PHILIPPE BACH

Amender les mendiants! En janvier 2008, le Grand Conseil avait modifié la loi pénale genevoise et permis à la police de poursuivre et, le cas échéant, d'amender les mendiants. Une loi s'adressant dans les faits aux Roms, à la suite d'un prétendu afflux de ressortissants roumains appartenant à cette ethnie. En réalité, un problème causé par une communauté nomade dont le chiffre oscille entre cinquante et deux cents personnes.

Plus de trois ans et demi après, l'échec annoncé par les détracteurs de cette législation semble bien se confirmer puisque, malgré un coût pour l'Etat très élevé, les amendes semblent peu dissuasives. En juin, la députée verte Anne Mahrer avait déposé une interpellation urgente écrite pour s'enquérir des coûts engendrés par la répression de la mendicité ainsi que de son efficacité.

La réponse du Conseil d'Etat, datée du 31 août et révélée par Léman Bleu, donne des éléments intéressants sur ce dernier élément. A savoir que cette loi a généré des coûts considérables, évalués à plus de 3 millions de francs entre décembre 2009 et juin 2011, alors que les amendes n'ont rapporté que 35 000 francs aux caisses de l'Etat. Ces dépenses se ventilent entre le coût des recommandés, celui des arrestations ou encore les frais engendrés par les procédures judiciaires en cas d'opposition. Pour ces dernières, ce sont ainsi 1,8 million de francs qui ont été dépensés, selon les évaluations du Conseil d'Etat.

Chiffres sous-évalués

Ce chiffre est sous-évalué, rétorque Dina Bazarbachi, présidente de Mesemrom, association de défense de la communauté Rom. Et de relever que cette évaluation ne porte que sur quelque mille amendes contestées. «Or, sur les treize mille contraventions délivrées à des mendiants, j'en ai contesté dix mille», relève-t-elle, «on est donc plus proche des 20 millions si on veut suivre la règle de trois utilisée par le Conseil d'Etat.»



Selon le Conseil d'Etat, la loi interdisant la mendicité a généré des coûts de plus de 3 millions de francs entre décembre 2009 et juin 2011, alors que les amendes n'ont rapporté que 35 000 francs. Mais les dépenses sont sous-évaluées, estime Mesemrom. KEYSTONE

En l'occurrence, relève-t-elle, seuls six cas ont effectivement été traités par la justice. Dans trois cas, les juges ont acquitté les amendés, «tant les libellés de ces amendes étaient fantaisistes», et dans trois autres cas, l'amende a été substantiellement réduite car il convient de tenir compte de la situation de la personne amendée. «Et j'ai bien entendu fait recours dans ces trois dernières affaires.»

«Inutile, inefficace, inique»

Lors du vote du projet de loi, Mathilde Captyn, députée verte, s'était fendue d'un rapport de minorité en pointant l'inutilité de cette législation. Elle estime qu'aujourd'hui, la preuve par l'acte est faite. «On ne règle pas un problème – l'extrême dénuement d'une communauté ostracisée depuis des siècles – par une loi liberticide et électoraliste.»

Du côté du canton, pas question de changer son fusil d'épaule. Laurent Paoliello, porte-parole d'Isabel Rochat, conseillère d'Etat en charge de la police, estime que le rapport qualité-coût est un faux problème. «C'est comme si on disait qu'attraper un assassin coûte cher et ne rapporte rien.» Et d'annoncer qu'en l'état il n'y aura pas de changement de politique en la matière. «Cette loi a été voulue par le législateur, nous devons de l'appliquer.» Il invite les députés critiques à proposer un changement de la loi. Ce qui, au vu du rapport de force actuel au Grand Conseil, n'a évidemment aucune chance d'aboutir.

Changement de cap

Du côté des détracteurs de la loi, on estime au contraire qu'un changement de cap s'impose. Dina Bazarbachi juge plus urgent de financer des programmes

d'intégration en Roumanie et de garantir un accueil digne de ce nom en Suisse. Par exemple en ouvrant un abri de la protection civile durant toute l'année. Mathilde Captyn prônerait même la mise à disposition d'infrastructures pour les populations nomades.

M^{me} Bazarbachi espère aussi un progrès pour les Roms une fois que les travailleurs roumains ne seront plus soumis à des quotas à partir de 2013, date d'entrée en vigueur de l'extension des bilatérales. Ainsi, ces dernières années, les vendanges avaient offert du travail temporaire aux Roms. «Maintenant, la police amende les viticulteurs qui emploieraient ces gens car c'est forcément du travail au noir, résultat, on les renvoie sur le trottoir en les obligeant à mendier.» Le même problème se rencontre dans l'économie domestique où la possibilité de faire des ménages est restreinte. I

GRAND CONSEIL

Le dossier de la traversée de la Rade sera clarifié en 2012

Le projet de traversée autoroutière du lac a fait un petit galop d'essai vendredi en fin de soirée au Grand Conseil. Il s'est en effet trouvé une très large majorité – seuls le PS et les Verts ont exprimé leur opposition – pour prendre acte d'un rapport du Conseil d'Etat sur un crédit de 3,5 millions de francs visant à étudier ce projet.

Dans tous les cas, le dossier est entre les mains des autorités fédérales via l'Office fédéral des routes. Ce dernier est en effet chargé de réduire les différents goulots d'étranglement qui entravent la fluidité du trafic sur les routes nationales. Pour Genève, deux options sont possibles: construire une troisième voie autoroutière sur l'actuel tracé de l'autoroute de contournement ou compléter celle-ci par un tracé direct entre le Vengeron et l'autoroute Blanche, avec une jonction à Thonex-Vallard.

Sur le lac, il s'agirait de jeter un pont entre le Vengeron et la Belotte. Et ensuite, de creuser un

tunnel pour opérer la jonction avec le réseau français. Le tout pour un coût évalué entre 3 et 4 milliards de francs. «L'option de la troisième voie est sans doute moins chère, même si elle n'a pas encore été chiffrée», admet Mark Muller. Le chiffre de 1,2 milliard de francs a bien été évoqué. «Mais cette option pose aussi d'autres problèmes, le chantier se trouverait sur une autoroute saturée.»

Les Verts et le Parti socialiste ont dit leur méfiance face à un projet jugé surdimensionné et irréaliste. Mark Muller a tenté de les amadouer en leur faisant miroiter une réduction de la circulation de 30% sur les grandes pénétrantes de la ville. «Cela permettrait peut-être même de dégager une voie pour les bus sur le pont du Mont-Blanc.»

L'Office fédéral des routes devrait rendre son rapport début 2012. D'ici-là, l'action des autorités genevoises consistera principalement en des actions de lobbying. PBH

L'aéroport génère près de 30% du CO₂ produit à Genève

ENVIRONNEMENT • Une manifestation a dénoncé samedi le rôle du trafic aérien dans la production de gaz à effet de serre.

A l'occasion de la Journée planétaire sur les changements climatiques, une vingtaine de militants ont déployé samedi une banderole devant l'Aéroport international de Genève (AIG). Une action menée à l'initiative de l'association Noé 21 et du Réseau des objecteurs de croissance, le tout soutenu par le Coordination énergie¹.

Au niveau mondial les émissions de CO₂ n'ont jamais été aussi importantes que l'an passé, «avec une progression sans précédent de plus de 5% entre 2009 et 2010», comme le relève un document de la Coordination énergie. Et les manifestants de dénoncer une certaine schizophrénie: les émissions de gaz carbonique (CO₂) dues aux avions continuent de croître de manière vertigineuse. Entre 1990 et 2006, cette augmentation a été de 98%. «Aucun autre secteur n'a augmenté autant.»

Rien n'est fait pour mettre fin à cet emballement, puisque le trafic aérien n'est pas couvert par le protocole de Kyoto «et le kérosène est le seul agent énergétique hors taxes».

Au niveau local, on retrouve ces tendances. Dans le cas de Cointrin, le nombre de passagers a progressé de 63% en dix ans. Et le trafic aérien a généré à lui seul 1 million de tonnes de CO₂ par an, contre 2,5 millions de tonnes pour le reste



des activités du canton, relève le communiqué des manifestants. Et ce n'est pas fini: l'AIG s'apprête à développer ses infrastructures à travers l'extension de son aile ouest.

Cette fuite en avant n'est pas une fatalité, relève Chaïm Nissim, secrétaire général de la Coordination énergie. Et de prôner la mise en place de taxes incitatives au kilomètre, l'optimisation du réseau routier, le développement de vidéoconférences ou encore la promotion du tourisme local. PBH

¹Regroupement des partis politiques genevois de gauche et des associations de défense de l'environnement, en faveur d'une mobilité durable et pour la souveraineté alimentaire.

EN BREF

LE PS GENEVOIS VEUT LANCER UN CANDIDAT

SUCCESION CALMY-REY Le Parti socialiste genevois veut lancer un candidat pour la succession de Micheline Calmy-Rey au Conseil fédéral. Les intéressés doivent s'annoncer jusqu'au 12 octobre. Le PS genevois choisira ensuite son poulain en assemblée générale à la fin octobre, a indiqué le parti samedi soir. ATS

MOBILISATION POUR MOHAMMED EL-GHANNAM

JUSTICE Les défenseurs du dissident égyptien Mohammed El-Ghannam maintiennent la pression (voir notre édition du 24 septembre). Ils ont dénoncé samedi devant le Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme la poursuite de sa détention à Champ Dollon. «Pas de Guantanamo à Genève», affirmait une pancarte en face au Palais Wilson. Pour l'association Citoyens pour la Justice publique, le dissident est maintenu en détention en raison de pressions des autorités égyptiennes. ATS